



06/2024

DECISION DU MAIRE

**DON DE MEUBLES DE L'ECOLE PUBLIQUE ALEXIS
MANEYROL DE FROSSAY A L'ECOLE PUBLIQUE MONT
SCORBIT DE ST VIAUD**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

Considérant que l'école publique Alexis Maneyrol de la Commune de Frossay doit sortir des meubles de son inventaire.

Considérant la proposition de l'école publique Mont Scorbit de Saint Viaud, 2 Rue des Roches,

DECIDE

DE CONSTATER : la désaffectation de 6 tables CM, 10 chaises maternelle, 4 chaises bleues CE, 6 chaises jaunes CE, 1 table maternelle, de l'école publique Alexis Maneyrol de FROSSAY, et **ORDONNE** son déclassement du domaine public de la commune,

DE FAIRE DON : de 6 tables CM, 10 chaises maternelle, 4 chaises bleues CE, 6 chaises jaunes CE, 1 table maternelle, dont elle n'a plus l'utilité à l'école publique Mont Scorbit de Saint Viaud.

FAIT à FROSSAY, le 5 juillet 2024,

Pour ampliation conforme au registre,



Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20240705-D06-2024-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024